

Réunion de Conseil Municipal du 6 février 2017

Le six février deux mille dix sept s'est réuni le Conseil Municipal de la Chapelle Chaussée sous la présidence de Monsieur Pascal PINAULT Maire

Etaient présents : Ms PICHOUX – BUAN- Mmes LESAGE- GORIAUX (adjoints) – M GLOAGUEN (Conseiller Délégué) – Mmes MAURY- GOUDE-VENIEN- REBILLARD- Ms REMONTE- MOUCHOUX REBILLARD

Absents excusés : Mmes BOSSARD-JAQUET- NOURRISSON – DE LA VILLEON - M RIALLAND

Procuration : Mme Laure DE LA VILLEON a donné procuration à M Jean-Marc BUAN

Date de la convocation : 30 janvier 2017

Délibération N° 2017-02-01
Approbation du compte-rendu de conseil du 9 janvier 2017

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance du 9 janvier 2017 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de la réunion.

A l'unanimité les conseillers municipaux présents lors de la séance adoptent la rédaction de la séance du 9 janvier 2017.

Délibération N° 2017-02-02
Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de Monsieur Frédéric REMONTE secrétaire de séance

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Monsieur Frédéric REMONTE, secrétaire de séance.**

Délibération N° 2017-02-03
Maîtrise d'œuvre extension mairie faisabilité extension

Monsieur le Maire présente les propositions de maîtrise d'œuvre faites par deux architectes sur l'étude de faisabilité de la rénovation, extension et mise aux normes de la mairie.

Cette étude permettra d'établir un diagnostic des équipements existants, l'examen des différentes contraintes réglementaires et administratives, l'écriture du programme et de son cahier des charges, les réponses architecturales avec leur dimension financière.

Trois scénarios seront proposés :

1. Extension du bâtiment sur la façade principale face à l'église
2. Extension du bâtiment sur la partie arrière et latérale dans l'emprise de l'ancienne bibliothèque
3. Restructuration des services de la mairie dans l'hypothèse d'une délocalisation de la cantine.

Monsieur BUAN chargé du dossier propose le cabinet INGRAND sur cette mission pour un coût de 4 800 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération

- Approuve la mission proposée au cabinet INGRAND (sauf deux abstentions) pour un coût de 4 800 € HT
- Donne pouvoir au Maire pour signer la proposition de mission.
-

Des observations sur cette étude diagnostic des bâtiments sont faites par des élus :
Cette étude avec l'estimation sera valable combien de temps si les travaux ne se faisaient pas tout de suite?
Doit-on lancer cette étude si la cantine est délocalisée sur un autre site ?

Le Maire estime que cette étude est obligatoire afin de savoir vers quel projet la municipalité doit se projeter avec le coût de ces travaux, des priorités seront alors données selon le diagnostic établi.

Pour ce qui est de la médiathèque, il serait intéressant d'avoir un coût de maintenance d'un ascenseur si l'étage était aménagé dans son ensemble. L'estimation du coût des travaux montre que le rez-de-chaussée serait de 401 400 € contre 524 600 € l'ensemble du projet.

Bilan financier de l'année 2016

Un premier bilan est présenté du budget 2016 présentant des excédents aussi bien en fonctionnement qu'en investissement soit de l'ordre de 236 796 € en fonctionnement et 57 281 € en investissement.

Le compte administratif 2016 sera présenté lors du prochain conseil en mars.

Délibération N° 2017-02-04 PEDT – changement horaires de fin d'école

Mme LESAGE adjointe fait part de l'avancée du nouveau Projet Educatif Territorial qui doit être réalisé pour une mise en place à la rentrée scolaire 2017/2018.

Trois volets en lien avec le projet d'école vont être intégrés : le parcours d'enseignement artistique et culturel, le parcours citoyen et le parcours numérique.

Un changement par rapport au PEDT actuel va également être porté : suppression de la ½ journée du mardi 16:00- 16:30, qui jusqu'ici ne permettait pas de mettre en place d'activités (temps libre). Cette demi-heure sera remplacée par du temps de garderie périscolaire à partir de 16:00.

Après délibération :

- Prend acte du projet de PEDT en cours de réalisation
- Modifie de ce fait les horaires de l'école le mardi soit une fin de cours à 16:00
- Demande à M le Maire d'informer l'inspection académique de cette modification d'horaires d'école à la rentrée 2017.

La commission enfance, jeunesse va se réunir afin d'étudier la facturation des communes extérieures pour 2015-2016 et pour 2016/2017.

Délibération N° 2017-02-05 Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement sur le territoire de Rennes Métropole (RPQS)

Conformément aux dispositions de l'article L2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS 2015 a été présenté et approuvé par le Conseil métropolitain le 15 décembre dernier.

Il est présenté au conseil municipal selon l'article D 2224-3 du CGCT pour avis

Après délibération :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement sur son territoire.

Délibération N° 2017-02-06 Encaissement recettes

Monsieur le Maire fait part de recettes reçues d'organismes à savoir
SMACL : remboursement d'indemnités journalières soit 240.83 €
SPIE OUEST : remboursement trop perçu pour un montant de 1726.27 €
Après délibération

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement de ces deux recettes à savoir
240.83 € Article 6419
et 1 726.27 € Article 7788

Délibération N° 2017-02-07 Réfection grilles du calvaire

M BUAN Adjoint présente un devis établi par l'Ets PITON pour la réfection de grilles et portillon du calvaire situé près de la place de la mairie afin de remettre en valeur cet édifice

Le montant du devis s'élève de 4 388.00 € HT.
Après délibération :

- Le Conseil Municipal accepte la remise en état de ces grilles de calvaire et valide le devis proposé
- Autorise M le Maire à signer le devis. Le devis des grilles de l'église n'est pas retenu pour l'instant.

Délibération N° 2017-02-08 Adhésion à l'ALEC

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) pour l'année 2017
Une nouvelle convention est présentée au Conseil municipal. Le coût de l'adhésion s'élève à 1,46 €/habitant soit pour la commune 1 871.72 € (pour 1282 habitants).
Rennes métropole peut participer à hauteur de 40% de ce montant sur sollicitation.

Après délibération :

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la commune à l'ALEC pour l'année 2017.

Sollicite de Rennes Métropole une prise en charge à hauteur de 40% du montant de la cotisation (1 871.72 €)

Questions diverses

Association DECLIC

Les élus ont rencontré le responsable de l'association DECLIC afin d'étudier le travail à réaliser en 2017 par l'association. La prise en charge par la commune serait comme en 2016 de l'ordre de 20 jours de travaux d'entretien.

Prochaines réunions

Commission associations : le jeudi 2 mars 19 :15
Commission écho le 16 février
Commission enfance : le mercredi 15 février 2017
Prochain conseil municipal le 6 mars 2017